

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **76 (1984)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour une protection efficace de la maternité

Sphère privée et solidarité sociale

De tous les êtres vivants, il en est un seul qui naisse à l'état de fœtus. Son développement n'est pas achevé lorsqu'il pousse son premier cri. Il poursuit sa maturation dans une espèce de «matrice sociale», stimulé par tout ce qui l'entoure et par tous ceux qui s'occupent de lui. C'est grâce à cette immaturité à la naissance que le petit être humain est riche de tant de possibilités, qu'il peut absorber tant de messages de son environnement. C'est à cause d'elle que les premiers mois de sa vie ont une influence si décisive sur son existence future.

Le choix de donner la vie est, et doit être, une libre décision de chaque homme et de chaque femme. La responsabilité d'accueillir l'enfant et de lui permettre d'achever sa maturation dans les meilleures conditions est une responsabilité – et une joie – parentale. Il appartient cependant à la société dans son ensemble de permettre aux parents d'assumer cette décision et cette responsabilité. Aucun d'entre nous ne peut rester indifférent aux conditions dans lesquelles les enfants viennent au monde. Chacun d'entre nous doit se poser la question des conséquences d'une grossesse vécue dans les soucis matériels, la fatigue et la crainte de l'avenir, de contrôles médicaux insuffisants ou d'une prime enfance d'où le père est quasiment absent.

Voici, fondamentalement, de quoi il s'agira lors de la votation sur «une protection efficace de la maternité». L'initiative populaire, au lancement de laquelle la commission féminine de l'USS s'est associée et qui bénéficie du soutien de l'Union syndicale suisse, propose un ensemble cohérent de mesures de soutien aux parents:

- Les frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers entraînés par une grossesse et un accouchement, doivent être pris en charge par une assurance, à laquelle participent tous les habitants de ce pays et dont bénéficient toutes les mères et futures mères.
- Pendant les seize semaines qui entourent la naissance, les femmes doivent recevoir un congé payé – lorsqu'elles sont salariées – ou une